

Le pays est en proie à un double problème, mais ce bill ne contribue en rien à l'atténuer. Au contraire, il va augmenter à la fois le chômage et l'inflation, attisant ainsi ces deux maux dont nous souffrons. Ceux qui songeaient à se lancer dans les affaires ou à s'en retirer auront tout intérêt à prendre une décision immédiate. Car cette mesure va augmenter leurs charges et les décourager de garder leur entreprise en activité ou d'en lancer une pour créer les emplois qu'il nous faut. C'est de la discrimination flagrante contre un groupe minuscule de gens qui sont visés par ce projet de loi. Si tous ceux que le ministre autorise à recevoir un remboursement touchent ce remboursement, cela revient à dire que ce sont les pauvres, les démunis et les travailleurs qui en feront les frais.

Alors que nous, de l'Est du Canada, attendons impatiemment l'adoption d'une politique nous garantissant du pétrole, du gaz et du mazout à un prix uniforme pour toutes les régions du pays, même si nous dépendons du pétrole importé, qui coûte plus cher que celui que nous achetons actuellement, et même si nous savons qu'il existe deux prix et que nous payons le moins cher, je ne peux accepter qu'une fraction de la population canadienne qui devra payer cette taxe soit la seule à assumer les frais de cette charge supplémentaire qu'est le système à deux prix. Il doit y avoir un meilleur moyen par lequel tous les Canadiens se mettraient ensemble pour que cette charge soit répartie de façon plus juste et plus équitable que ne le propose le présent projet de loi.

Je vais appuyer l'amendement proposé par mon chef pour que le projet de loi soit renvoyé à six mois; je voterai certainement contre le projet de loi, si jamais il faut se prononcer.

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Madame le président, je commence à douter qu'on puisse faire fléchir le ministre et le gouvernement quant à leur attitude envers les travailleurs canadiens. C'est pourquoi je vais être aussi bref que possible dans mes remarques.

Je crois que le bill C-66 actuellement à l'étude est le reliquat de l'exposé budgétaire du 23 juin. Quant à ce dernier il doit être le reliquat de l'élection générale de 1974. Si les électeurs avaient réélu un gouvernement minoritaire, le contenu de l'exposé budgétaire aurait été bien différent. Ou encore si des élections générales étaient prévues pour l'automne 1975 ou le début de l'année 1976, on n'aurait pas été témoin du croc-en-jambe que le ministre des Finances (M. Turner) vient d'infliger au travailleur moyen du Canada.

Le gouvernement canadien cherche par tous les moyens possibles à augmenter ses revenus, et par le bill C-66 il s'en prend au citoyen moyen. Depuis le début de ce débat, on a beaucoup parlé de la taxe de 10c. imposée sur chaque gallon d'essence consommée surtout par l'ouvrier qui doit se rendre à son travail pour gagner sa vie. Le dernier constate qu'il en coûte de plus en plus pour gagner de quoi vivre et faire vivre sa famille, à telle enseigne qu'il est parfois préférable de vivre de l'assistance sociale. Et on rencontre souvent, madame le président, des ouvriers canadiens, des travailleurs qui posent cette question: Est-ce qu'on doit continuer à travailler pour produire des biens de consommation quand on ne peut pas s'attendre au moins à la reconnaissance du service qu'on rend à la communauté?

Et des gens qui vivent des prestations de bien-être social, par exemple, n'ont aucunement à faire face à ce genre des dépenses qui assaillent l'ouvrier canadien. En

effet, le travailleur doit payer sur son revenu des impôts fédéral et provincial de plus en plus élevés. Il devra bientôt payer des contributions plus élevées à la Commission d'assurance-chômage. Il doit également verser des contributions de plus en plus élevées à la Régie des rentes du Québec ou au Régime de pension du Canada. Les sommes versées à l'assurance-maladie sont également plus élevées, et c'est la même chose pour son appartenance obligatoire à un syndicat de travail. On vient justement d'en être témoin au cours de la dernière fin de semaine.

L'ouvrier canadien se demande s'il n'est pas dupe, ou s'il n'est pas le dindon de la farce dans la responsabilité qu'il s'est vu confier de produire les biens et les services nécessaires au bien-être de ses concitoyens. Pourquoi faut-il toujours s'en prendre au travailleur? Quel objectif le gouvernement poursuit-il?

Le ministre des Transports du Québec a déclaré, après avoir entendu l'exposé budgétaire du 23 juin dernier, que le gouvernement avait pris une bonne décision en taxant le contribuable canadien notamment sur le taux de l'essence, parce qu'on aurait ainsi moins besoin de grandes routes. Le gouvernement fédéral est bien appuyé par le gouvernement libéral du Québec. On vient tout juste de permettre au Québec une augmentation sur l'assurance-automobile de \$100 en moyenne par automobile, et le prix de licences d'automobiles augmenteront au Québec jusqu'à concurrence de 50 p. 100 en 1976. On voit par là, madame le président, que le Québécois a de plus en plus de difficulté à s'acquitter de ses obligations.

Je me souviens qu'autrefois le gouvernement fédéral imposait une taxe directe de 13c. le gallon sur l'essence. Lorsqu'il avait abandonné cette taxe, le gouvernement du Québec, sous l'administration de l'Union nationale, s'en est emparé immédiatement à son profit. Le ministre des Finances s'est-il assuré que le Québec abandonnera à son tour cette taxe de 10c. le gallon sur l'essence? Je crois que non.

Actuellement on paie au Québec une taxe de 32c. au moins le gallon, taxe directe, fédérale ou provinciale, sur chaque gallon d'essence. Dans le Nord-Ouest du Québec, région où j'habite, certaines stations-services distribuent l'essence rouge à 93c. le gallon; on le paiera bientôt tout près de \$1. C'est le coût le plus élevé, et la couleur rouge de l'essence est peut-être ce qui fait le plus mal au travailleur.

Monsieur l'Orateur, aucun député ne peut voter pour ce bill pour cette seule raison, mais il y en a d'autres: l'augmentation de la taxe sur les billets d'avion, par exemple. En effet, dans le bill C-66, on trouve une augmentation de 3 p. 100 de la taxe sur le transport aérien. On sait que les compagnies de transport aérien, que ce soit Air Canada, CP Air ou d'autres compagnies, augmentent le prix des billets d'avion des passagers, et cette taxe, qui passera de 5 à 8 p. 100, vient encore en augmenter le coût du billet.

Or, on sait que la grande partie des voyageurs par avion sont des représentants de compagnies ou de gouvernements, pour qui le coût du billet est déductible aux fins de l'impôt. Pour cette raison on peut donc augmenter indéfiniment le coût du billet sans que ces sociétés ou compagnies s'en plaignent trop. Mais cela devient injuste pour ceux qui doivent payer eux-mêmes leurs billets sans aucune déduction d'impôt ou sans remboursement par des employeurs, des sociétés ou des compagnies. Et l'on sait que des gens se servent de l'avion ou tentent de s'en servir, parce que c'est un moyen de transport plus commode pour aller visiter des amis ou pour faire des affaires personnelles, ou même parfois, malheureusement, pour se rendre à